

BOUZONVILLE

Téléphone ☎

03.87.78.44.44

PIECES NECESSAIRES A L'OBTENTION D'UN PASSEPORT OU D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE.

Toutes pièces manquantes à joindre
avec votre formulaire ou votre pré-
demande fera l'objet d'un refus.

Le traitement des demandes sera
opéré par ordre chronologique,
dans la limite des horaires
d'ouverture de la mairie.



TOUTE FAUSSE DECLARATION EST PASSIBLE DES PEINES D'EMPRISONNEMENT ET
DES AMENDES PREVUES PAR LES ARTICLES 441-6 ET 447-7 DU CODE PENAL.

SANS RDV

DE 8 H A 11 H ET DE 13 H 30 A 16 H 30

TOUTE PERSONNE MAJEUR OU MINEUR DOIT ETRE PRESENTE LORS DE LA DEMANDE
DE PASSEPORT OU DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI).

- Imprimer la Pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/>.
- Formulaire CERFA VERT pour majeurs (compléter en noir, en majuscule et accent).
- Formulaire CERFA ORANGE pour mineurs (compléter en noir, en majuscule et accent).
- Passeport.
- Carte nationale d'identité.
- Justificatif de domicile : une facture de moins d'un an (gaz, électricité, eau, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition...).
- Photos d'identité :
 - Récentes aux normes, moins de 6 mois, ressemblance, en parfait état (pas de trace de plume). Ne pas utiliser la photo de l'ancien titre. Taille du visage : 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne. Bouche fermée, cou dégagé, pas de chouchou ou barrettes dans les cheveux. Fond uni de couleur bleu clair ou gris clair. Pas de fond blanc. Sans lunettes, tête nue. Photos faites en France impérativement.
 - Nous vous conseillons d'aller chez un photographe.
- Déclaration de perte ou de vol.
- Acte de naissance de moins de 3 mois.
- Acte de mariage de moins de 3 mois.
- Acte de décès de l'épouse ou de l'époux.
- Attestation sur l'honneur de domicile de l'hébergeant depuis plus de 3 mois.
- L'original de la carte d'identité de l'hébergeant.
- L'original de la carte d'identité du père ou de la mère présent au rendez-vous.
- Jugement de divorce ou de séparation avec la convention définitive ou attestation sur l'honneur de non-appel.
- Attestation sur l'honneur de déplacements réguliers à l'étranger. Ne pas avoir de passeport en cours de validité.
- Meldebescheinigung
- Autre : _____

TIMBRES FISCAUX EN LIGNE : <https://www.service-public.fr>

- Timbre fiscal de 86 € pour une personne majeure.
- Timbre fiscal de 42 € pour une personne mineur de plus de 15 ans.
- Timbre fiscal de 17 € pour une personne mineur de moins de 15 ans.
- Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol de la CNI.